

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 février 2026

OPERATION D'EVACUATION ET DE SECURISATION AU NIVEAU DE LA GALERIE DE L'OURCQ 45 PERSONNES MISES A L'ABRI

Ce mercredi 4 février 2026, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, avec le concours opérationnel de la préfecture de Police, a procédé à une opération d'évacuation d'un campement pour des personnes dormant à la rue au niveau de la Galerie de l'Ourcq, dans le 19^e arrondissement. La prise d'un arrêté d'évacuation a permis de faciliter l'intervention de la préfecture de Police en vue de rendre l'espace public accessible aux riverains.

L'intégralité des personnes occupant le campement au moment de l'opération a été prise en charge. Au total, ce sont 45 personnes, parmi lesquelles figurent 4 familles, qui ont été orientées sur le principe du volontariat, vers des structures d'accueil temporaires dont :

- 28 personnes vers des structures d'accueil temporaires en Île-de-France ;
- 17 personnes vers des structures d'accueil temporaires en région hors Île-de-France;
- 5 personnes vulnérables prises en charge dans des structures adaptées.

Cette nouvelle opération de mise à l'abri s'inscrit dans le cadre de la mobilisation constante de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité. Ce campement, où les conditions d'hygiène étaient inexistantes et sur lequel de nombreux déchets s'accumulaient, a en effet fait l'objet de deux incendies ces dernières semaines, qui font l'objet de procédures judiciaires.

L'accueil dans ces structures permet de proposer un hébergement stable à ces personnes qui bénéficieront d'un accompagnement social et administratif, permettant

ensuite de les orienter selon leurs vulnérabilités et leur situation, vers une structure d'hébergement ou de logement adaptée.

Comme à chaque fois, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a proposé des places à tout le monde, en particulier via le dispositif d'orientation en région (hors Île-de-France) constitué par les SAS régionaux qui permettent d'offrir un toit et une évaluation de la situation administrative aux personnes qui en bénéficient. Cela permet, à l'issue de leur séjour en SAS qui dure trois semaines, de proposer aux personnes accueillies des solutions d'hébergement ou de logement adaptées.

Enfin, en Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 115 000 personnes en situation de précarité (+ 40% en 6 ans) qui bénéficient d'une prise en charge par l'Etat au titre de l'hébergement d'urgence et du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, dont 46 800 à Paris.

Contacts presse :

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr